

**Procès-verbal de la réunion du Conseil de fondation de l'AMA
17 novembre 2007
Madrid, Espagne**

La séance est ouverte à 14h00.

1. Bienvenue, liste de présence et observateurs

LE PRÉSIDENT souhaite la bienvenue aux membres à la seconde et dernière réunion du Conseil de fondation de 2007. Un certain nombre de points doivent être réglés dans le cadre des fonctions régulières du Conseil. Ensuite, une partie inhabituellement importante de la réunion sera consacrée à l'élection à la présidence et à la vice-présidence de l'AMA. Il fait circuler la feuille de présence à l'attention de tous les membres du Conseil de fondation et du personnel pour qu'ils la signent, de même que les observateurs qui souhaitent que leur présence à cette réunion soit mentionnée.

Les membres suivants assistent à la réunion : M. Richard Pound, président de l'AMA; le professeur Arne Ljungqvist, membre du CIO et président du comité Santé, Médecine et Recherche, AMA; le professeur Jiri Dvorak, représentant M. Joseph Blatter, membre du CIO, président de la FIFA; Mme Rania Elwani, membre du CIO et membre de la commission des athlètes du CIO; Mme Beckie Scott, membre du CIO et membre de la commission des athlètes du CIO; M. Ser Miang Ng, représentant M. Saku Koivu, membre du CIO et membre de la commission des athlètes du CIO; M. Alexander Popov, membre du CIO et membre de la commission des athlètes du CIO; M. Kenshiro Matsunami, ministre adjoint exécutif, Éducation, Culture, Sports, Science et Technologie, Japon; M. Vyacheslav Fetisov, président du comité des Sportifs, AMA, et du comité d'État de la Fédération russe pour l'Éducation, la Culture et les Sports; M. Scott Burns, directeur adjoint de l'ONDCP; Sir Craig Reedie, membre du CIO; M. Makhenkesi Stofile, ministre des Sports et des Loisirs, Afrique du Sud; M. Gian Franco Kasper, membre du CIO et président de la FIS; M. Christophe De Kepper, représentant M. Mustapha Larfaoui, membre du CIO et président de la FINA; M. René Bouchard, représentant Mme Helena Guergis, secrétaire d'État (Affaires étrangères et Commerce international) (Sport), Canada; Sir Phil Craven, président du Comité international paralympique; M. Willi Kaltschmitt Lujan, membre du CIO et membre de la commission de presse du CIO; M. Rich Young, ACNO; le Dr Patrick Schamasch, représentant le Dr Robin Mitchell, membre du CIO et président du CNO de Fidji; M. Patrick Chamunda, membre du CIO; le professeur Eduardo Henrique de Rose, président de la commission médicale de l'ODEPA; le Dr Tamas Aján, membre du CIO; M. Francesco Ricci Bitti, président de la Fédération internationale de tennis; M. Anders Besseberg, président de l'Union internationale de biathlon; le Dr Christoph Bergner, ministre adjoint de l'Intérieur, Allemagne; M. Laurentino Dias, secrétaire d'État à la Jeunesse et aux Sports, Portugal; M. Zoran Verovnik, représentant M. Milan Zver, ministre de l'Éducation et des Sports, Slovénie; Mme Maud de Boer-Buquicchio, représentant M. Terry Davis, secrétaire général, Conseil de l'Europe; M. Ali Rezgui, représentant M. Hachemi Dijar, ministre de la Jeunesse et des Sports, Algérie; M. Sylvio Tang Wah Hing, ministre de la Jeunesse et des Sports, Maurice; le professeur Claudio Morresi, président du CONSUDE; le Dr Adrian Lorde, représentant M. Anthony Wood, ministre de l'Éducation, des Affaires de la Jeunesse et des Sports, Barbade; Mme Datuk Azalina Othman Said, ministre, Jeunesse et Sports, Malaisie; M. Duan Shije, ministre adjoint, Administration générale du sport d'État, Chine; M. Clayton Cosgrove, ministre des Sports et des Loisirs, Nouvelle-Zélande; M. Bill Rowe, représentant M. George Brandis, ministre des Arts et des Sports, Australie; M. David

Howman, directeur général, AMA; M. Rune Andersen, directeur Standards et Harmonisation, AMA; M. Jean-Pierre Moser, directeur, bureau régional Europe, AMA; M. Rodney Swigelaar, directeur, bureau régional Afrique, AMA; M. Diego Torres Villegas, directeur, bureau régional Amérique latine, AMA; M. Kazuhiro Hayashi, directeur, bureau régional Asie/Océanie, AMA; Mme Elizabeth Hunter, directrice, Communication, AMA; le Dr Alain Garnier, directeur médical AMA; le Dr Olivier Rabin, directeur, Science, AMA; Mme Julie Carter, directrice, Éducation, AMA; M. Olivier Niggli, directeur juridique et CFO, AMA.

Les observateurs suivants signent la feuille de présence : Rob Koehler; Hajira Mashego; Robyn Cubie; Alfons Roebben; Andrew Fieldsend; David Gerrard; Michael Gottlieb; François Kaiser; Stanislas Frossard; Liri Di Michele; Julien Sieveking; John Fahey; Ramlan Abd Aziz; Friedrich Wilhelm Moog; Klaus Pöhle; Matthias Schmidt; José Eduardo Vieira; Luis Horta; Neil Murrell; Peter Schønning; Torben Hoffeldt; Sojeong Park; Sangil Woo; Mary Warren; Tomas Johansson; Doug MacQuarrie; Koichi Miura; Mikael Lindman; Alberto Cutillo; Shin Asakawa; Ichiro Kono; Jean-Pierre Lefebvre; Idee Idyangudor; Dmitry Tugarin; Mikio Hibino; Natsuki Omi; Kazumi Shindo; Javier Odriozola; Luis Saladie; Hiroyuki Nishizaka; Fouad Belkessam.

2. Procès-verbal de la réunion du 13 mai 2007 à Montréal

LE PRÉSIDENT demande si les membres ont des commentaires sur le procès-verbal de la réunion du Conseil de fondation du 13 mai 2007 à Montréal. Pour autant qu'il le sache, il n'en a pas soulevé. Sous réserve de commentaires ou d'objections présentés avant la fin de la présente réunion, il considérera que les membres sont satisfaits de ce procès-verbal tel que distribué et il le signera en ce sens.

DÉCISION

Le procès-verbal de la réunion du Conseil de fondation du 13 mai 2007 est approuvé et dûment signé.

3. Rapport du directeur général

– 3.1 Compte rendu de la réunion du Comité exécutif

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL déclare que la première partie de son rapport a pour objet d'informer les membres du Conseil de fondation des décisions prises par le Comité exécutif le 14 novembre.

L'approbation du budget par le Conseil de fondation est recommandée par le Comité exécutif. Interpol a fait l'objet de discussions puisque l'AMA s'attendait à signer un protocole d'accord à la Conférence. L'Agence et l'administration d'Interpol ont été en contact durant plusieurs mois pour la rédaction de ce protocole, mais à la dernière minute, lors de son assemblée générale au Maroc, le comité exécutif d'Interpol a estimé prématurée la signature et a souhaité son report. Le Comité exécutif s'est montré très déçu de cette décision et s'est efforcé d'obtenir l'appui de tous les membres représentant les gouvernements pour qu'ils insistent auprès des autorités appropriées dans leur pays et encouragent Interpol dans le bon sens. Ceci pourrait avoir pour conséquence une révision de législation nationale et le vote de lois contre le trafic de substances interdites accompagnées de peines sévères, pour que les forces de l'ordre soient habilitées à agir pour les faire appliquer.

Les gouvernements canadien et québécois ont opté pour la reconduction du contrat selon lequel l'AMA opère depuis Montréal. Il lui a été demandé, ainsi qu'au Président, de remplir la documentation requise pour sceller l'option correctement. Le Comité exécutif lui a aussi demandé de s'assurer que les fonds fournis selon ce contrat seront bien indexés pour suivre le taux d'inflation.

Le Comité exécutif a décidé d'accepter l'offre généreuse de l'OCA, qui désire mettre un bureau sous-régional à la disposition de l'AMA dans son nouveau siège au Koweït, dont l'ouverture est prévue en novembre 2008. Il fonctionnera sous l'égide du bureau régional de l'AMA à Tokyo. L'Agence ne recrutera pas de personnel supplémentaire dans l'immédiat. Il s'agira d'un espace à disposition accompagné de conditions généreuses pour le cas où l'AMA déciderait de nommer une personne au Koweït. Des espaces de réunion permettront à l'Agence d'organiser sans frais conférences et réunions dans cette région.

Le plan de respect du Code préparé par M. Andersen et le département Standards et Harmonisation a été approuvé et il en a été pris note. Il sera donc mis en œuvre afin que dans les prochains mois, tous les signataires soumis à un rapport de respect du Code (à présenter à la réunion de novembre prochain du Conseil de fondation) soient en conformité avec le Code et évitent toutes les connotations négatives lors de la réunion de novembre.

Le Comité exécutif a accepté que les Standards internationaux de contrôle, le Standard spécifiant les informations sur la localisation, soient reportés pour permettre un approfondissement de la consultation à leur sujet jusqu'en mai 2008, époque à laquelle le Comité exécutif se prononcera sur ces standards.

Le Standard international pour l'AUT, qui en est à sa deuxième série de consultation, sera soumis à l'approbation du Comité exécutif en mai 2008.

Cinq projets de recherche en sciences sociales ont été approuvés, pour un total de USD 196 000, ce qui témoigne du progrès réalisé et de la poursuite de l'engagement en faveur de ces projets.

Le Comité exécutif a demandé que l'AMA entreprenne la gestion d'un programme de contrôles hors compétition en 2008.

Enfin, le Standard international pour les laboratoires a été approuvé et entrera en vigueur en janvier 2008. Il précise que ce document ne dépend pas de la révision du Code, mais davantage d'aspects pratiques dont il doit être tenu compte pour le maintien au niveau voulu des normes de qualité des laboratoires et afin que l'AMA demeure au fait de l'évolution requise pour ces laboratoires.

Les membres disposent de son rapport écrit. Il a joint à celui de novembre le rapport de septembre distribué aux membres du Comité exécutif à la réunion de Montréal, et il souhaite aborder deux des points qu'il contient.

Un protocole d'accord sera discuté et mis au point avec la CONFEJES à l'occasion d'une réunion à Montréal en décembre. Il se félicite des progrès réalisés et de l'aide du bureau régional africain à cet égard.

La tâche extrêmement importante concernant les enquêtes a débuté. Un projet de document reprend les protocoles qui doivent être observés lorsque les agences responsables de l'application de la loi sont concernées, et que des preuves susceptibles d'être utiles au sport peuvent être rassemblées durant l'enquête. Il a fait circuler ce document parmi les experts qui ont assisté aux deux symposiums, et il espère qu'il en sera tenu compte et qu'il donnera lieu à des commentaires spécialisés. L'Agence

organisera ensuite un autre symposium au début 2008 pour soumettre un document final de bonnes pratiques au Comité exécutif et au Conseil de fondation en mai.

Le Président commentera sa récente visite en Chine et les résultats positifs qui ont été obtenus. Forte de ces résultats, l'administration s'est rendue en Inde, où un besoin d'aide dans la préparation et l'organisation d'une agence nationale antidopage et la conduite d'un programme antidopage s'est fait significativement sentir. L'Agence a déjà eu des discussions avec UK Sport, qui lui a proposé un partenariat sur la base d'une formation proposée aux personnes qui devront être engagées par l'ONAD indienne.

Il est important de s'intéresser à d'autres pays à cet égard. La Corée a fait appel à l'AMA pour une expertise et des informations à transmettre à sa nouvelle agence nationale antidopage. L'Agence a noté avec intérêt que le Nigeria et le Brésil cherchent à ouvrir la leur et demandent conseil en ce sens. C'est pourquoi l'AMA rendra visite à ces deux pays en 2008 dans le cadre de son programme de développement antidopage, car elle a le devoir de s'intéresser aux organisations régionales (du fait du projet ORAD) tout en reconnaissant aussi que certains grands pays avec un programme national ne feront pas partie d'un programme régional, mais n'en requerront pas moins de l'aide et de l'expertise pour leur fonctionnement.

Le sommet sur le cyclisme a été organisé par la ministre française des Sports. Il a permis des progrès considérables. Un rapport du directeur médical figure dans le dossier des membres, qui précise les progrès du Passeport de l'Athlète et le Dr Garnier fournira d'autres informations au cours de la réunion.

Il estime que la difficulté concernant Bruxelles a été résolue. L'AMA avait été informée d'une faille juridique dans le droit belge qui empêchait tout contrôle du dopage à Bruxelles même. La législation a été présentée. L'AMA n'a pas encore eu la possibilité de l'examiner complètement et de déterminer si elle était complètement conforme au Code, mais il se dit optimiste et en profite pour remercier les collègues danois de leur aide pour résoudre ce point particulier.

L'administration est très au fait des questions de corruption et de subornation. Elle sait que cela ne manquera pas d'intervenir dans le domaine de l'antidopage. L'AMA formera un groupe restreint de personnes des milieux sportifs et gouvernementaux ayant déjà eu à traiter de ce problème dans la conduite de leur travail en relation avec le sport afin qu'elles puissent la conseiller sur la manière de combattre cette menace.

Tels sont les sujets de son rapport qu'il souhaitait mettre en avant. Il répondra volontiers aux questions.

LE PRÉSIDENT répond à l'invitation du directeur général de s'exprimer sur la visite d'une équipe en Chine au début de l'année. Il avait rendu compte l'an dernier d'une visite à Pékin en 2006 au cours de laquelle il avait rencontré les autorités chinoises responsables de l'antidopage auxquelles il avait indiqué les secteurs bien couverts et ceux qui appelaient des améliorations. La Chine a invité l'équipe à revenir un an plus tard pour évaluer les progrès réalisés par rapport aux objectifs fixés, et l'AMA a été extrêmement impressionnée par ce qui a été accompli en seulement un an. Le nombre de contrôles et leur qualité se sont grandement améliorés. Un mécanisme interne a été mis en place entre le gouvernement central et les autorités des provinces, qui permet un échange d'informations et d'autre matériel important pour la lutte contre le dopage dans le sport. Le gouvernement central a institué un comité interministériel composé de 11 ou 12 ministres présidé par celui des Sports et dont le vice-président est membre du Conseil de fondation de l'AMA et un ami. Pékin dispose d'un laboratoire de pointe qui sera utilisé avant, pendant et après les Jeux Olympiques. La qualité du matériel éducatif mis à la disposition des sportifs aux diverses étapes de leur carrière, des entraîneurs et du

personnel d'encadrement est excellente. Le degré d'indépendance de l'organisation nationale antidopage s'est énormément renforcé, et il estime que la collaboration avec l'administration sportive générale a produit un impact sur le comité d'organisation de Pékin qui permettra d'obtenir un réel héritage en terme d'équipements et d'expertise à l'issue des Jeux olympiques. La Chine est l'un des 30 premiers pays qui ont approuvé et ratifié la Convention de l'UNESCO et siège au Conseil de fondation pratiquement depuis le début. C'est pourquoi il tient à ce que chacun sache que l'évaluation a permis de se rendre compte de progrès important et, en étudiant toutes les activités et les efforts entrepris par les autorités chinoises, très peu (sinon pas) de pays peuvent annoncer qu'ils en font autant dans la lutte contre le dopage dans le sport. Il félicite les autorités chinoises. Il s'attend à la réussite des Jeux à Pékin l'année prochaine et à une relation soutenue et positive dans la lutte contre le dopage.

LE DR SCHAMASCH demande si le Président peut expliquer pourquoi Interpol n'a pas accepté de signer le protocole d'accord. Le succès de la lutte contre le dopage dans le sport comprend l'entière collaboration des organisations de douanes et de police, et il serait donc utile de comprendre le report par Interpol d'un accord aussi important.

LE PRÉSIDENT partage la préoccupation du Dr Schamasch. Le Comité exécutif s'est efforcé de comprendre ce qui s'est passé. L'Agence espérait signer à Madrid les modalités de ce protocole d'accord qui avait été rédigé par l'administration d'Interpol. Quelque chose s'est mal passé finalement et tout le monde aimerait savoir ce dont il s'agit. C'est un échec plutôt embarrassant pour l'AMA, qui ne signera pas ce protocole à Madrid.

DÉCISION

Il est pris note du rapport du directeur général et de son compte rendu de la réunion du Comité exécutif.

4. Opérations et administration

- **4.1 Élection du président de l'AMA : ce point est reporté à la fin de tous les autres points. Se reporter au point 9 : Divers.**
- **4.2 Élection du vice-président de l'AMA : ce point est reporté à la fin de tous les autres points. Se reporter au point 9 : Divers.**
- **4.3 Nomination du Comité exécutif - 2008**

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL explique qu'il s'agit de l'approbation du Comité exécutif pour 2008. Les membres prendront connaissance de la composition proposée pour 2008 suite aux nominations soumises par le Mouvement olympique et les régions relatives aux autorités publiques.

LE PRÉSIDENT demande si les membres sont satisfaits de la liste proposée.

DÉCISION

La composition du Comité exécutif proposée pour 2008 est approuvée.

- **4.4 Nomination du Conseil de fondation pour 2008**

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL signale que les membres pourront se rendre compte dans leur dossier que le mandat de certains membres du Conseil de fondation arrive à échéance le 31 décembre 2007. La majorité des nominations pour les sièges vacants a

été reçue, mais il en attend encore une ou deux, et, des réunions dans certaines régions sont encore nécessaires pour finaliser la composition du Conseil de fondation. Dès que les personnes auront été nommées, la composition complète du Conseil de fondation pour 2008 et les années suivantes sera publiée sur le site Internet de l'AMA et transmise aux membres.

LE PRÉSIDENT explique que ces nominations n'ont pas être approuvées par les membres. Elles sont plus soumises pour information car cette désignation relève des partenaires.

DÉCISION

La liste des membres du Conseil de fondation pour 2008 sera publiée sur le site Web de l'AMA et transmise à tous les membres dès qu'elle sera confirmée.

– **4.5 Composition des comités permanents - 2008**

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL rappelle que les membres pourront prendre connaissance de la composition des quatre comités permanents avec précision des mandats de chaque personne. Le processus de sélection de ces personnes a respecté les Statuts. L'AMA a lancé appel aux nominations et l'administration a ensuite discuté des nominations avec le président du comité concerné et le Président de l'AMA. Tenant compte des exigences stipulées dans les Statuts, qui sont de garantir une représentation régionale appropriée, ainsi qu'entre les gouvernements, les sports et les sexes, l'administration a déterminé la composition des comités pour 2008. Il s'agit là encore d'informations présentées aux membres, puisque ces groupes ont été constitués conformément aux Statuts de l'Agence. Il ajoute que le principe de rotation doit être respecté pour que l'AMA ne se fossilise pas et qu'elle tienne compte de l'expertise du plus grand nombre de personnes possible dans le plus grand nombre de régions et de sports. De même que le Code, il s'agit d'entités vivantes non pas fixées une fois pour toute. Ces comités sont désormais en place, et il tient à remercier les présidents de chacun d'entre eux de leur aide.

DÉCISION

Il est pris note de la composition des comités permanents pour 2008.

– **4.6 Plan stratégique**

4.6.1 Indicateurs de performance

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL indique que la première partie de ce point présente le rapport que l'administration de l'AMA a produit concernant les indicateurs de performance, illustrant la manière dont l'activité a progressé par rapport au plan stratégique. Ceci est présenté aux membres pour information, et, s'il y a des questions, il y répondra volontiers.

4.6.2 Plan stratégique 2007-2012

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL informe les membres que la deuxième partie de ce point porte sur le plan stratégique. Les membres se rappelleront qu'en mai, le Comité exécutif a approuvé un plan stratégique de cinq ans préparé avec l'aide d'une expertise externe. Il a été approuvé comme plan provisoire selon lequel l'AMA devait opérer pour l'année. C'est ce qu'elle a fait, et la planification financière et le budget ont été entrepris sur cette

base. Ils ont été soumis à la discussion du Comité exécutif lors de sa réunion de septembre. Aucun commentaire ni modifications éventuelles n'ont été reçus quant à ce plan stratégique, et le Comité exécutif conseille son approbation. Ce plan sera donc final, et non plus provisoire.

LE PRÉSIDENT demande s'il y a des commentaires ou des observations à formuler à propos du plan stratégique. Il a soulevé un certain intérêt en mai dernier. Depuis, il a été révisé et approuvé par le Comité exécutif. Il s'agit d'un document qui s'explique de lui-même. Mais toute recommandation sera utile à l'administration.

DÉCISION

Le plan stratégique 2007-2012 et les indicateurs de performance sont approuvés.

5. Juridique

– 5.1 Compte-rendu de l'activité juridique

M. NIGGLI précise que les membres pourront prendre connaissance de son compte-rendu juridique dans leur dossier. Il n'a pas l'intention de le commenter mais répondra volontiers aux questions.

Un autre document porte sur une question interne, suite à la démission de M. Lamour de ses fonctions de vice-président de l'AMA. Il est nécessaire de retirer son autorisation de signature du registre du commerce suisse, et il demande au Conseil de fondation son approbation formelle à ce sujet afin que cela figure au procès-verbal.

LE PRÉSIDENT demande si les membres sont favorables à un tel retrait compte tenu des circonstances. Y a-t-il des questions concernant le rapport très complet de M. Niggli ?

MME DE BOER-BUQUICCHIO souhaite faire un bref commentaire concernant la question de la protection des données. Elle avait déclaré qu'elle s'engageait à transmettre cette question au comité de la Convention sur la protection des données personnelles qui opère dans le cadre du Conseil de l'Europe. Ce comité a étudié la question et deux réunions ont eu lieu en 2007. Elle tient à remercier le personnel et les conseillers de l'AMA qui y ont assisté. Le comité de la Convention sur la protection des données personnelles a adopté une opinion formelle sur la protection des données dans l'antidopage, et la conclusion en est qu'il n'y a pas lieu de se concentrer exclusivement sur ADAMS, car plusieurs des points soulevés à propos d'ADAMS sont des points généraux qui concernent la plupart des systèmes de gestion des données personnelles antidopage. Elle se félicite que le Code mondial antidopage ait désormais adopté le standard à ce sujet, et il s'agit d'une avancée majeure. Le comité a néanmoins identifié des points qui doivent être approfondis, notamment pour ce qui est de savoir si le consentement à respecter la réglementation antidopage, qui comprend aussi un accord restreignant des droits personnels présenté explicitement au sportif au moment de son adhésion à une organisation sportive, peut être considéré comme libre et informé. L'opinion a été qu'un travail supplémentaire devra être effectué pour l'examen de cette question, et elle déclare que le Conseil de l'Europe est disposé à aider l'AMA à ce sujet. En conclusion, sa position est que ce serait une mauvaise excuse de ne pas utiliser ADAMS pour des raisons de protection de données. De ce point de vue, elle donne un feu vert sans réserve, répétant que, lors de l'élaboration d'ADAMS et dans sa gestion, il a été tenu compte de nombreuses questions de protection des données, et le fait que l'AMA s'engage à poursuivre en ce sens est une raison suffisante pour faire cette déclaration.

LE PRÉSIDENT indique que l'AMA apprécie toute ce qui permet au système d'être fonctionnel et de se soumettre aux impératifs du respect de la vie privée, et il compte sur l'aide continue du Conseil de l'Europe pour trouver des solutions plutôt que la seule identification des problèmes.

DÉCISIONS

1. Il est pris note du compte-rendu juridique.
2. La proposition de retirer l'autorisation de signature de M. Lamour du registre du commerce suisse est approuvée.

6. Finances

– 6.1 Compte-rendu de l'activité financière

LE PRÉSIDENT rappelle aux membres qu'il part du principe qu'ils sont parfaitement au courant et qu'ils ont lu tous les rapports avant leur arrivée à la réunion, et l'administration de l'AMA n'insultera pas leur intelligence en leur en donnant lecture. Les directeurs et autres présidents des comités sont prêts à répondre à leurs questions, mais on ne perdra pas de temps à lire les rapports en séance.

SIR CRAIG REEDIE annonce que le premier point résume les questions qui ont été traitées au début de la conférence. Il ne s'appesantira pas davantage sur la question des devises, car chacun est conscient de la difficulté à laquelle l'AMA est confrontée. Il n'a pas vérifié le taux du dollar canadien par rapport au dollar américain ce matin.

Il se réfère brièvement à certain des autres documents figurant dans le dossier des membres : le procès-verbal de la réunion du comité Finances et Administration qui a eu lieu à Lausanne en août et le registre des contributions actualisé, modifié pratiquement quotidiennement.

DÉCISION

Il est pris note du compte-rendu financier.

– 6.2 Contributions des gouvernements et du CIO

SIR CRAIG REEDIE déclare que les nouvelles sont extrêmement bonnes concernant la collecte des contributions. Il était prévu que l'AMA percevrait 93% des fonds de la part des autorités publiques et du Mouvement olympique, et il semble bien qu'elle en collectera environ 97%.

DÉCISION

Il est pris note du compte-rendu sur les contributions des gouvernements et du CIO.

– 6.3 Comptes trimestriels 2007 (3^e trimestre)

SIR CRAIG REEDIE précise que ce document couvre les comptes trimestriels au 30 septembre 2007, précisant l'actif et le passif et une répartition détaillée de toutes les recettes et les dépenses. Ceci révèle, comme il en a rendu compte, que l'AMA dispose de 8,7 millions de dollars américains de trésorerie non engagé. Une annexe propose une comparaison des dépenses réelles par rapport au budget approuvé par le Conseil de fondation l'an dernier. Ce système très simple mais très efficace de gestion des comptes, réalisé mensuellement, permet de connaître la situation financière de l'Agence en tout temps.

DÉCISION

Il est pris note des comptes trimestriels de 2007(3^e trimestre).

– 6.4 Budget 2008

SIR CRAIG REEDIE annonce que le comité Finances et Administration s'est efforcé de faire en sorte que la mise en forme budgétaire soit réalisée à l'avenir sur la base du plan stratégique approuvé par le Conseil de fondation. Le comité a un peu extrapolé en ajoutant des plans opérationnels. Les plans stratégiques tendent à être des exercices à grands traits, et il est relativement facile d'appliquer les finances à un vaste plan stratégique. Il est de loin préférable de s'asseoir et de s'efforcer de plancher sur les exigences de fonctionnement. C'est ce que le comité a tenté de faire, ce qui l'amène à mentionner l'annexe 2, qui présente le budget pour 2008.

Il répondra volontiers aux questions, mais, au nom du Comité exécutif, il soumet le budget 2008 à l'approbation du Conseil.

M. DIAS a quelques commentaires à formuler concernant le budget. Il exprime son soutien à l'élaboration d'un plan quinquennal à condition que seul le budget annuel soit contraignant. Il note également que d'autres organisations internationales et la plupart des gouvernements font face à de fortes contraintes budgétaires et que des économies efficaces doivent, en principe, permettre de réallouer des fonds aux nouvelles priorités. Ceci devrait s'appliquer à l'AMA. Il insiste sur le fait qu'une augmentation du budget devrait être correctement motivée en ce qui concerne les priorités définies par le plan stratégique et la présentation d'une possible réallocation du budget, y compris les économies efficacement réalisées pour couvrir les besoins. Il renouvelle ses inquiétudes concernant l'absence de réaction sur les coûts à long terme et les réalisations sur ADAMS comme promis lors de la réunion précédente du Conseil de fondation.

SIR CRAIG REEDIE note qu'il a été demandé au comité Finances et Administration d'examiner un plan quinquennal. C'est ce qu'il fera en 2009 et chaque année, et il espère que cela satisfait cette partie de l'exercice. Revenant au procès-verbal de la réunion du comité Finances et administration qui a eu lieu à Lausanne en août, il indique que celui-ci a passé en revue les dépenses de 2007 au peigne fin et a retiré du budget approuvé l'an dernier ce qui est apparu comme des éléments pouvant être considérés comme des maillons faibles, et ce justement parce que si l'Agence devait demander aux partenaires une augmentation de leur participation, il lui fallait d'abord mettre sa maison en ordre. Il s'est efforcé d'introduire l'efficacité d'une bonne gestion à laquelle M. Dias a fait allusion. Le comité se félicite de ce budget basé sur les priorités, et il continuera dans cette voie pour autant que lui soient précisées régulièrement les priorités.

Le coût à long terme d'ADAMS a été étudié et est disponible. D'une manière générale, ce système a été mis au point à un coût moindre qu'initialement prévu. Le premier essai de mise en place d'un système en ligne s'était révélé administrativement désastreux, et l'AMA a revu à la baisse des coûts très élevés en ramenant sa réalisation en interne et en faisant appel à des consultants, ce qui s'est révélé judicieux. Les surcoûts sont désormais liés à son développement, en fait à la diffusion du service aux partenaires et à la nécessité de soutenir le système pour qu'il offre un service adapté à ceux qui l'ont adopté. Si M. Dias souhaite plus de chiffres pour un tableau financier à long terme d'ADAMS, il les lui remettra volontiers.

LE PRÉSIDENT indique que la seule part de tout ceci qui soit contraignante porte sur les budgets annuels approuvés chaque année. Les prévisions témoignent de l'effort de l'AMA pour préciser à quoi l'avenir pourrait ressembler selon certaines hypothèses. Les membres du Conseil de fondation devraient recevoir une formation obligatoire sur l'usage

d'ADAMS, qui prendrait même au moins disposé d'entre eux environ 15 minutes à maîtriser, afin qu'à leur tour ils puissent devenir des disciples et faire savoir que si eux peuvent s'en servir, avec leur niveau d'expertise, n'importe qui né après 1980 peut le faire très facilement. Il est important de tirer parti de ce système très simple à utiliser plutôt que de devoir abattre une forêt brésilienne supplémentaire pour fournir ces informations.

SIR CRAIG REEDIE soutient ce que le Président vient de déclarer. Après une présentation aux FI à Pékin, l'une d'entre elles a suggéré que le système était difficile à utiliser. M. Moser lui a ensuite expliqué le fonctionnement en 20 minutes à Lausanne, puis il s'est rendu au bureau de cette fédération, où il a démontré que s'il pouvait s'en servir, cette FI le pouvait également.

LE PROFESSEUR DE ROSE est d'accord avec le Président. Le système aux Jeux panaméricains, et le principal problème rencontré a été que les médecins ne savaient pas se servir d'ADAMS. Le problème ne relevait pas de l'organisation centrale des Jeux, mais des médecins d'équipe, et l'AMA doit trouver un moyen d'accroître leur formation à ADAMS car ils sont très réticents à apprendre quelque chose de neuf. C'est très contrariant, car il est très difficile d'être en conformité si les AUT ne peuvent être traitées.

DÉCISION

Le budget 2008 est approuvé.

– **6.5 Plan budgétaire quinquennal et prévisions**

SIR CRAIG REEDIE demande aux membres de se reporter à l'annexe 1, qui présente les cinq hypothèses établies lorsque le budget 2008 a été élaboré et celles pour les années suivantes jusqu'à 2012, comme demandé. Le comité a tablé sur un taux de change de 1,08 dollar américain pour un dollar canadien, ce qui est faux (il ignore à quel point, mais ce sera une mauvaise nouvelle). Le comité est parti d'un taux d'inflation entre 2 et 3% (il imagine que c'est à peu près correct) et a présumé que l'AMA renouvellerait son contrat avec Montréal International (tel qu'il en a été rendu compte, cette supposition s'est révélée exacte, et le comité a demandé au directeur général de le renouveler dans les meilleurs termes possibles). Le comité a tablé sur des taux d'intérêt semblables aux taux actuels (il considère que c'est correct pour 2008, mais il ne s'y accrocherait pas jusqu'en 2012), et a compté sur un taux de collecte des contributions possible de 93% en 2008 (et il semblerait qu'il ait mal jugé, mais c'est plutôt une bonne nouvelle). Le problème dans la formulation de ces hypothèses et la production d'un budget avec des variables telles que les taux de collecte et de change, est que le budget change pratiquement tous les jours. Néanmoins, en se reportant à l'annexe 2, les membres observeront que le comité Finances et Administration a prévu un déficit dans les chiffres de son budget. Il a en effet considéré qu'il devrait subventionner le fonctionnement de l'Agence d'un peu plus de USD 2,3 millions sur sa trésorerie non engagée. Les liquidités existent, et le comité estime que c'est ce qui adviendra, mais il a présumé une augmentation de 4% des contributions en 2008. Il est prêt à tenter de répondre aux questions dans le détail.

Les autorités publiques ont demandé au comité d'étudier en particulier à combien s'élèveraient les obligations de contributions sur cinq ans jusqu'en 2012. Le comité a formulé des hypothèses et étudié, ensuite, les activités qu'il pouvait prévoir comme prioritaires dans les divers départements et en a fait la projection sur cinq ans qui figure à l'annexe 2. Ces hypothèses indiquent que les projections pour 2008 prévoient 4%. Pour 2009, du fait que l'AMA consomme des liquidités très rapidement, cette augmentation sera de 5,5%, et ensuite c'est 6% par an qui est envisagé. Le Mouvement olympique a

déclaré qu'il était prêt à accepter les chiffres de 2008 et 2009, mais pas l'augmentation systématique de 6% par la suite. Il a rassuré (du moins l'espère-t-il) le président Rogge, et il tient à en faire de même avec les autorités publiques en annonçant que la situation sera réétudiée en 2009 avec une révision des chiffres. Ainsi, il y a lieu de comprendre que le comité Finances et Administration prévoit une augmentation de 4% en 2008 et de 5,5% en 2009 et émet l'hypothèse de 6% par la suite, ce qui sera soumis à révision par la suite.

Le dernier document concerne la projection de trésorerie, qui montre les liquidités dont dispose l'AMA et comment elles seront éliminées au fil des ans.

À partir des interventions et des déclarations qui lui ont été faites en personne et lors de la Conférence, il semble bien compris que les activités de l'AMA vont croître et qu'elles devront être financées, mais seulement lorsque l'AMA pourra présenter des programmes chiffrés nécessitant des fonds. Il estime que les membres ont fait valoir un point raisonnable et, en en tenant compte, c'est au comité Finances et Administration de gérer ses affaires, de faire des prévisions correctes et de présenter ce qu'il souhaite ou ce que lui a été présenté comme souhaitable. En 2007, sur le bilan, une réserve de USD 1,5 million sera créée pour les litiges. Les membres constateront le nombre d'affaires dans lesquelles l'AMA est partie. Ceci devient un poste important.

DÉCISION

Il est pris note du plan quinquennal et des prévisions.

7. Code mondial antidopage

LE PRÉSIDENT remercie toutes les personnes ayant permis l'approbation du Code, et tout particulièrement le professeur Dvorak, qui s'est montré très obligeant à la réunion du matin où il a déclaré que la FIFA avait approuvé le Code tel que projeté et qu'elle prendrait part à tout groupe de travail chargé d'étudier les implications des sanctions sur la poursuite de l'entraînement et la participation hors compétition.

8. Rapports d'activité des départements et secteurs

– 8.1 Science

8.1.1 Rapport du président du comité Santé, Médecine et Recherche

LE PRÉSIDENT complimente ce comité, qui a travaillé avec acharnement au sommet d'une pyramide de difficultés qu'il a dû affronter dans la lutte contre le dopage dans le sport. Il exprime sa reconnaissance à l'égard de ce groupe et des sous-comités, ainsi qu'à tous les experts volontaires que l'AMA a pu recruter et qui ont accordé leur aide bénévolement.

8.1.2 Passeport/Paramètres sanguins

LE DR GARNIER indique qu'il fera une brève présentation générale de la situation. Comme les membres le savent, la situation du Passeport de l'Athlète a évolué rapidement dans les dernières semaines. Depuis mars 2006, l'AMA a réuni à plusieurs reprises un groupe d'experts pour planifier le projet. Ce groupe se compose de spécialistes de la question et de représentants des FI actives dans ce domaine depuis plusieurs années. En avril, ce groupe a tiré plusieurs conclusions scientifiques et formulé diverses recommandations. Il est temps désormais de passer à une phase plus étendue et de mettre en application ces recommandations. C'est pourquoi, dans le cadre du

sommet tenu par les autorités françaises à Paris, le mois dernier, l'AMA a proposé le projet qui a été approuvé. Un groupe de travail oeuvre actuellement à sa mise en place, qui devrait avoir lieu l'an prochain. Le projet poursuit le travail réalisé et se fonde sur des conclusions scientifiques et les recommandations du groupe de travail. Le passeport biologique proposé à l'UCI pour l'an prochain fait partie des efforts antidopage et rendra possible la sanction des sportifs si nécessaire. Cela s'appliquera à un groupe de 800 cyclistes, comprenant des cyclistes du Pro Tour et des cyclistes susceptibles d'être invités à un grand tour. Des contrôles en et hors compétition seront réalisés sur 50% des cyclistes. Tous les résultats seront étudiés par un comité indépendant d'experts nommés par l'UCI et l'AMA qui fera des recommandations à l'UCI, laquelle demeure bien entendu l'organe de décision ultime. Le projet sera supervisé par un comité d'évaluation, qui soumettra ses conclusions à la fin 2008, et il espère que les résultats bénéficieront à toutes les personnes concernées par cette approche. Il répondra volontiers aux questions sur ce sujet, mais précise que le groupe met en place les modalités du projet pour 2008.

LE PRÉSIDENT déclare que ce projet pilote représente une avancée considérable pour l'UCI et elle doit être félicitée de l'avoir entrepris. Toutefois, les membres ne doivent pas faire d'excès de confiance à ce sujet. Il ne s'agit que d'un outil et non d'une solution au problème que pose le dopage. Cela pourra représenter un excellent outil, très pratique, susceptible d'être utilisé pour les aspects sanitaires de certains états physiques ainsi que pour la lutte contre le dopage. Mais l'AMA va devoir étudier si cela fonctionne.

DÉCISION

Il est pris note du compte-rendu sur le Passeport de l'Athlète et les paramètres sanguins.

– 8.2 Éducation

8.2.1 Rapport du président du comité Éducation

M. BOUCHARD précise que le comité Éducation de l'AMA a tenu sa dernière réunion les 11 et 12 octobre 2007. Les membres ont étudié les dernières initiatives éducatives dans les pays représentés au comité, ainsi que les efforts menés par le département Éducation de l'AMA pour élaborer et diffuser ses activités et son matériel éducatifs (et notamment ses mallettes pédagogiques). L'importance de l'éducation a été examinée et le comité a noté que cela pouvait s'en tenir à des coûts limités, tout en offrant d'excellents bénéfices à long terme. Le comité a noté l'intérêt croissant pour le programme de bourses de recherche en sciences sociales et a formulé des recommandations sur un certain nombre de projets. Le Comité exécutif en a approuvé cinq.

Le département Éducation a pris de nouvelles mesures de contrôle et d'évaluation systématiques de ses activités et de l'usage de son matériel. À court terme, ce processus est quantitatif et consiste en une vérification des chiffres (du matériel reçu, de la participation aux activités, par exemple). À long terme, cela comprendra une surveillance et une évaluation qualitative des changements d'attitudes et de comportements. Cette tâche difficile sera réalisée grâce à des sondages sur 6, 12 et 24 mois d'activité ou d'utilisation d'un outil éducatif particulier, etc.

Les membres du comité ont aussi jugé qu'il était important de reconnaître le rôle clé que peuvent jouer les partenaires dans la promotion d'une éducation fondée sur les valeurs de l'antidopage, à commencer par les enfants dès le plus jeune âge. Les partenaires peuvent représenter une composante éducative essentielle dans la lutte contre le dopage en prenant toutes les mesures nécessaires pour soutenir l'inclusion dans

leur pays respectif d'initiatives éducatives basées sur les valeurs ayant pour but de promouvoir une culture de respect et de franc jeu largement diffusée et profondément ancrée dans la société en général, et notamment dans le sport.

LE PRÉSIDENT considère que l'éducation jouera un rôle de plus en plus important dans la lutte contre le dopage. La responsabilité de ce comité ne cessera de croître au fil des ans, et l'AMA a besoin du soutien de ses partenaires.

DÉCISION

Il est pris note du rapport du président du comité Éducation.

– **8.3 Communication**

MME HUNTER précise que toutes les informations sont fournies dans le matériel transmis aux membres.

DÉCISION

Il est pris note du rapport d'activité du département Communication.

8.3.1 Rapport du président du comité des Sportifs

M. FETISOV informe les membres que le comité des Sportifs réalise un excellent travail et poursuit les objectifs fixés.

DÉCISION

Il est pris note du rapport du président du comité des Sportifs.

– **8.4 Gouvernements**

LE PRÉSIDENT précise que ce point a été couvert par le directeur général.

– **8.5 Standards et Harmonisation**

M. ANDERSEN annonce que le rapport a été soumis aux membres et qu'il n'a pas de commentaires supplémentaires à leur transmettre.

DÉCISION

Il est pris note du rapport d'activité du département Standards et Harmonisation.

– **8.6 ADAMS**

M. NIGGLI précise qu'il n'a pas d'autres commentaires à ajouter. La question d'interprétation a déjà été abordée. L'administration poursuit ses efforts pour que davantage de personnes utilisent ADAMS. Le système obtient un succès important, puisque de plus en plus d'organisations font appel à lui, ce qui le rend d'autant plus précieux pour ceux qui l'utilisent déjà. La tendance est bonne.

LE PRÉSIDENT déclare qu'il espère qu'à la prochaine réunion, en mai, au moins tous les partenaires représentés au Conseil de fondation pourront annoncer que leur groupe utilise ADAMS. Peut-être devrait-il être inscrit à l'ordre du jour de vérifier que tous l'utilisent effectivement. Car les membres du Conseil de fondation devraient être les missionnaires du système.

DÉCISION

Il est pris note du compte rendu d'utilisation d'ADAMS. L'utilisation d'ADAMS par les membres du Conseil de fondation sera vérifiée à la prochaine réunion du Conseil de fondation.

– **8.7 Fédérations internationales**

M. MOSER explique qu'il n'a rien à ajouter à son rapport, mais il répondra volontiers aux questions qui pourraient lui être posées.

DÉCISION

Il est pris note du rapport d'activités de la liaison avec les Fédérations internationales.

– **8.8 Bureaux régionaux**

LE PRÉSIDENT rappelle que tous les directeurs des bureaux régionaux sont présents et qu'ils répondront volontiers à toutes les questions qui leur seront posées.

DÉCISION

Il est pris note des rapports d'activité des bureaux régionaux.

9. Divers/prochaines réunions

– **4.1 Élection du président de l'AMA**

LE PRÉSIDENT rappelle que tous ceux qui sont présents depuis le début se souviendront que le principe de l'alternance du Mouvement olympique et des autorités publiques à la présidence a été établi pour démontrer que l'AMA était bien un partenariat paritaire entre les sports et les gouvernements. Ce processus a été institué pour qu'au terme de son mandat, le prochain président soit issu des gouvernements. Comme cela a été le cas par le passé, les gouvernements ont eu pour mission de sélectionner une candidature susceptible d'être ensuite approuvée par le Mouvement olympique, ce dernier ayant la responsabilité d'une candidature à la vice-présidence, laquelle sera soutenue par les gouvernements. La procédure prévoyait la soumission des candidatures le 20 septembre 2007 au plus tard, avant la réunion du Comité exécutif à Montréal. Deux candidatures à la présidence ont été présentées, l'une d'Europe et l'autre d'Océanie. Le Mouvement olympique n'annonçant qu'un candidat à la vice-présidence, la décision devant être prise à la réunion de Madrid. Entre-temps, le candidat de l'Europe s'est retiré pour des motifs dont personne n'est tout à fait sûr. Il peut comprendre personnellement la déception que cela induit pour l'Europe, qui se retrouve sans candidature. Néanmoins, il est important de comprendre qu'il ne s'agit pas d'un échec de la procédure, mais que cela résulte de l'attitude d'un candidat. En tout état de cause, il n'y a qu'un seul candidat à la présidence.

Ces remarques introductives avaient pour objet de rappeler les meilleurs intérêts de l'AMA et de la lutte contre le dopage dans le sport, mais aussi de l'importance de montrer que l'Agence tient la route et en sort forte et unie. Les gouvernements en sont à compter les voix. Le résultat éventuel ne fait pas de doute et il espère que, tout en tenant compte de la déception de l'Europe, la voie est tracée et il insiste pour que chacun, y compris les représentants européens, manifestent leur soutien fidèle à l'unité de l'AMA. Cela étant dit, le choix revient aux gouvernements. Les médias sont très au fait de ces questions, et il préférerait pouvoir déclarer à l'issue de la réunion que, malgré les déceptions, tout

s'est résolu amicalement et dans un esprit de collaboration. Si tel n'est pas le cas, il devra rendre compte de ce qui s'est passé, ce qui ne sera positif pour personne dans ces circonstances. Quelle est la décision des gouvernements à ce sujet ?

MME DE BOER-BUQUICCHIO souhaiterait s'exprimer au nom de l'Europe.

LE PRÉSIDENT indique qu'il préférerait auparavant entendre la décision des gouvernements.

M. STOFILÉ explique que, depuis la réunion de Montréal en septembre, du fait que M. Lamour était l'un des candidats, il a lui-même présidé la réunion des gouvernements et les deux de Madrid. Il reconnaît qu'aucun consensus ne s'est dégagé sur ces questions, ce qui na pas manqué de décevoir grandement certaines personnes. Mais, ayant respecté la procédure que les gouvernements étaient censés suivre et se retrouvant avec un seul candidat à leur arrivée à Madrid, le mécanisme institué n'a pas eu à être suivi pour sortir de l'impasse créée à Montréal avec la présentation de deux candidats. À présent qu'il n'y en a plus qu'un, les gouvernements ont décidé de soumettre leur décision au Conseil de fondation. Les gouvernements n'ont pu se mettre d'accord, et la seule solution démocratique a été de soumettre la question au vote. Ceci a été fait et, à la majorité simple, les gouvernements ont décidé de proposer le candidat au Conseil de fondation. À ce stade, les représentants européens ont quitté la réunion. Il y a un candidat et, à la majorité des voix, c'est celui qui est présenté au Conseil de fondation.

LE DR BERGNER interrompt et demande que Mme De Boer-Buquicchio soumette une proposition pour la procédure.

LE PRÉSIDENT remercie le Dr Bergner de son aide.

MME DE BOER-BUQUICCHIO déclare qu'elle est mandatée par les ministres des Sports des 47 États membres du Conseil de l'Europe pour soumettre une requête, laquelle sera très courte. L'AMA a beaucoup fait depuis sa création, et l'Europe est fière de ce qui a été accompli grâce au rôle très important qu'elle a joué aux côtés de ses partenaires internationaux en animant l'Agence et en faisant progresser son action dans la lutte contre le dopage dans le sport. Elle remercie le Président d'avoir fait référence à l'Europe en précisant que celle-ci était déçue. Elle estime qu'il est naturellement très regrettable que la procédure de candidature provenant des autorités publiques à la présidence de l'AMA ait été assombrie par des procédés qui témoignent d'une absence de consensus au sein des autorités publiques et ne respectent ni les Statuts de l'AMA, ni les principes du droit international. Elle envie l'unité et le consensus exemplaires dont fait preuve le Mouvement sportif. Il est dans l'intérêt de l'AMA d'avoir à sa tête un président désigné et élu de préférence par consensus. Dans cette perspective, elle demande aux membres du Conseil de fondation de reporter de six mois l'élection à la présidence, afin de parvenir au consensus nécessaire au sein des autorités publiques.

LE PRÉSIDENT annonce que sa décision, en sa qualité de président de la réunion, est que l'AMA ne reportera pas ce vote. La procédure a été mise en place et suivie, entre autres, par le Conseil de l'Europe, lequel a proposé la candidature de M. Lamour dans le respect des délais et de la procédure que tout le monde avait approuvée. L'Europe n'a pas été mise en échec. Il s'agit d'un échec du candidat, et il regrette que les autorités se soient retrouvées avec un candidat qui leur a fait défaut. Mais c'est la conséquence d'un choix personnel. L'élection se déroulera donc normalement.

LE DR BERGNER souhaite donner une explication au comportement de vote des membres européens. Il lui a été demandé de la lire afin que chacun comprenne comment et pourquoi les membres ont voté. Les ministres européens ont entériné les points suivants lors de leur réunion informelle de jeudi : ils se sont montrés convaincus que le

nouveau Code mondial antidopage adopté par le Conférence mondiale sur la dopage dans le sport à Madrid soutiendra la consolidation et le développement de la lutte contre le dopage dans le sport. Ils ont réitéré la participation ferme et assidue des autorités publiques européennes dans la lutte mondiale contre le dopage dans le sport et leur contribution déterminée au programme mondial antidopage depuis la création de l'AMA en 1999, ce qui comprend des contributions significatives à son budget. Ils demandent que la position des autorités publiques européennes soit prise en considération lorsque des décisions importantes sont prises au sein de l'Agence. Ils déclarent que, quel que soit le résultat de la réunion du Conseil de fondation, les pays européens continueront à contribuer de manière constructive au travail de l'AMA. Ils expriment la conviction que le principe du consensus est la clé de la poursuite du succès de l'Agence et ils indiquent fermement qu'il est dans son plus grand intérêt d'avoir un président dont la désignation et l'élection ont été décidées par consensus. Ils regrettent que la procédure de désignation d'un candidat interne aux autorités publiques ait été réglée par des procédés qui n'avaient pas reçu l'aval et le consensus de toutes les autorités publiques. Ils déclarent que l'adoption de décisions en réunions intergouvernementales doit respecter les principes du droit international. Ils regrettent qu'il n'ait pas été tenu compte de la position des autorités publiques européennes dans le processus interne aux autorités publiques et demandent que tous les autres représentants des autorités publiques fassent preuve de respect pour les États, leurs organisations nationales et leurs représentants officiels. Ils soulignent que l'absence d'égard et les attitudes agressives sont des méthodes de travail inacceptables dans les réunions intergouvernementales. Dès lors, ils demandent que soit trouvé un consensus sur les procédures internes aux autorités publiques avant l'élection à la présidence, afin de permettre aux Statuts d'être intégralement appliqués et en toute légalité. Les gouvernements européens veulent souligner que ces difficultés donnent raison à l'Europe de vouloir lancer une révision de la collaboration interrégionale des autorités publiques et leurs contributions à l'AMA. Ils déclarent que pour les raisons qui viennent d'être mentionnées, lesquelles portent en grande partie sur la procédure, l'Europe ne peut soutenir le candidat actuel et qu'elle s'abstiendra de voter. Ils tiennent à préciser que cette décision n'est pas dirigée contre la personne du candidat présenté. La devise de l'AMA devrait toujours être de jouer franc jeu. Ils présentent cette déclaration, qui a obtenu le soutien de tous les gouvernements et demandent qu'elle figure au procès-verbal de la réunion.

MME OTHMAN SAID tient à faire remarquer que la question de jouer franc jeu s'applique dans les deux sens. Elle représente son gouvernement et compte que la procédure du vote respectera les délais fixés. Elle a été très choquée qu'à la réunion, une objection ait été soulevée par les gouvernements européens. La question qui se pose ici concerne l'Europe et le représentant qu'elle a présenté, et c'est un problème qui relève du groupe européen. Ce n'est pas une question sur laquelle toutes les autorités publiques doivent se prononcer. Celles-ci devaient choisir un candidat. Il y en avait deux, l'un s'est retiré, il en restait un et la procédure voulait que le candidat restant pouvait être présenté. La question d'un report ou même du vote n'aurait même pas dû être posée, car si tel avait été le cas, cela aurait créé un précédent. La représentation gouvernementale collabore en termes clairs, et si le report était accepté par l'AMA, cela ouvrirait une brèche. Avec tout le respect dû aux gouvernements européens, elle reconnaît que ce n'est la faute de personne, mais les gouvernements sont venus à la Conférence en connaissance de cause et un report de six mois retarderait l'action de l'AMA. Le mandat de la présidence actuelle expire au 31 décembre, dans moins de six semaines. Il est injuste de faire appel à l'expression « franc jeu ». Elle estime que jouer franc jeu s'applique à tous et, en cas de report, d'autres pays enverraient d'autres candidats, ce qui entraînerait le chaos. Son gouvernement est très embarrassé par la déclaration de dernière minute. Les pays doivent respecter les procédures. Il ne s'agit pas d'un manque

de respect à l'égard des pays européens. C'est un problème qui doit être traité avec le représentant qui s'est retiré. L'Europe doit faire connaître son mécontentement ailleurs qu'à la réunion du Conseil de fondation. Le franc jeu doit être respecté.

LE PRÉSIDENT considère que plus on en dira, plus y il aura de personnes à s'exprimer et plus les difficultés s'accumuleront. L'AMA n'existerait pas aujourd'hui sans l'Europe ni les quatre autres continents. Il est regrettable de caractériser cette question comme étant un manque d'intérêt pour le point soulevé par l'Europe, lequel a été pris en considération. Il ignore ce qu'il en est du principe de consensus et d'où il vient. Il est très clair, selon le rapport transmis par M. Stofile, que le consensus a été impossible à trouver. Dès lors la seule voie de résolution qui reste est le vote. La procédure à respecter était approuvée jusqu'au 20 septembre et jusqu'à la fin du mois dernier lorsque, sans en aviser quiconque, le candidat s'est retiré. Ceci ne rompt pas la procédure. L'Europe peut loger sa résolution si tel est le vœu de ses représentants. Il estime qu'elle contient des éléments assez regrettables et, lorsqu'elle sera étudiée dans les années à venir, il se peut qu'ils souhaitent ne pas avoir fait certaines déclarations. À moins d'un élément nouveau à ajouter, il propose de passer au vote. Ce choix est censé relever des gouvernements, lesquels doivent bien comprendre que les principes en ont été établis il y a quelque temps déjà. Si le prochain président de l'AMA doit provenir des rangs des gouvernements, c'est à eux de choisir le candidat et non au Mouvement olympique, qui approuvera leur décision. Tel est le point de vue de chacun autour de la table.

M. COSGROVE déclare au nom de l'Océanie qu'il désire soutenir la version des événements présentée par M. Stofile. Le résumé de la procédure suivie par les gouvernements pour désigner des candidats est correct. L'Océanie a souscrit à une procédure au cours de laquelle l'un des candidats s'est retiré. Il souhaite simplement confirmer et soutenir le rapport de M. Stofile et informe le Conseil de fondation que l'Océanie soutiendra, conformément à la procédure, le candidat restant, M. Fahey.

M. BURNS remercie M. Stofile, au nom de la région des Amériques, de son résumé de la procédure au cours de laquelle il s'est placé à ses côtés. Il a le plaisir d'annoncer que sa région est satisfaite de la procédure et qu'elle s'est entendue pour désigner un candidat, l'Australien John Fahey. La région des Amériques soutient cette candidature.

LE PRÉSIDENT entérine le fait que les représentants des gouvernements européens s'abstiendront, ce qu'il comprend. C'est une décision de principe des gouvernements européens et il ne lui appartient pas de la commenter. Toutefois, il espère que si les représentants européens prennent cette position de principe, dès que l'élection aura eu lieu et qu'un président sera élu, en dépit de cette position, l'Europe restera engagée auprès de l'AMA et ses activités et qu'elle restera prête à établir des relations autant que nécessaire dans le cadre de l'action du nouveau président.

LE DR BERGNER signale qu'il a déjà indiqué que les représentants européens souhaitaient continuer leur travail constructif, mais il tenait à préciser l'attitude de l'Europe dans le cadre de ce scrutin.

M. VEROVNIK exprime sa sincère admiration pour la manière dont le président gère les réunions et pour l'efficacité de l'AMA. C'est la première fois qu'il y assiste et il éprouve réellement énormément d'admiration pour son efficacité. Au nom de la présidence européenne, il propose un vote à bulletin secret.

LE PRÉSIDENT demande à l'intervenant s'il pourrait s'expliquer à ce propos. S'agit-il seulement d'une requête ?

M. VEROVNIK déclare qu'il s'agit d'une proposition de procédure.

LE PRÉSIDENT répond qu'en tant que proposition de procédure, il la rejette.

Il y a un seul candidat, M. John Fahey. Toutes les personnes favorables à l'élection de M. John Fahey à la présidence de l'AMA pour un mandat de trois ans à compter du 1^{er} janvier 2008 voudront bien lever la main. Personne n'est contre. Dès lors, il déclare M. John Fahey élu, avec quatre abstentions des représentants des gouvernements européens, lesquelles seront portées au procès-verbal.

M. DIAS déclare qu'une personne a été élue. S'il en croit son expérience personnelle, et il a vingt ans de routine parlementaire et gouvernementale, et conformément aux codes de son pays, de l'Europe et du monde entier, il n'a jamais assisté à une élection comme celle-ci. Il n'en accepte pas moins son résultat.

LE PRÉSIDENT souhaite à M. Dias la bienvenue à l'AMA.

Il est quelque peu gêné par la résolution lue au nom des ministres européens, car elle contient des éléments qui le troublent. Il souhaite déclarer aux médias que l'élection s'est déroulée dans le calme même s'il y a eu des abstentions au nom des représentants des gouvernements européens, mais avec un engagement à poursuivre leur soutien à l'AMA. Il espère qu'il sera ainsi possible de quitter Madrid vivant.

Le 1^{er} janvier, il transmettra sa veste en Kevlar à M. Fahey.

M. Fahey, qui s'était absenté pour le vote, est invité à revenir dans la salle de réunion.

LE PRÉSIDENT déclare à M. Fahey que la bonne nouvelle est que quatre gouvernements européens se sont abstenus pour une question de principe. La mauvaise nouvelle, c'est que malgré cela, M. Fahey a été élu! Il ne doute pas que celui-ci fera un excellent travail et que tout le monde se félicitera de collaborer avec lui. Il invite M. Fahey à s'exprimer.

M. FAHEY remercie le président et chacun de la confiance qu'ils viennent de lui témoigner et de la tâche qu'ils lui ont confiée. Cette mission est une occasion de remporter la lutte contre le dopage dans le sport. Il n'y a pas de plus grand fléau dans le sport que la tricherie, et tous sont convaincus qu'à moins de remporter ce combat-là, le risque est grand pour le sport lui-même. Il tient à rendre hommage à l'œuvre accomplie sous la gouverne du président Pound et reconnaît que les chaussures seront grandes à chausser pour prendre sa suite. Il rend également hommage à la tâche réalisée par toutes les personnes qui l'ont accompagnées. Il est prêt à travailler avec les membres pour faciliter les solutions dans le cadre de leurs compétences et le respect des objectifs de chacun. Il est prêt également à collaborer avec l'administration, dont il a déjà pu se faire une idée de la qualité professionnelle. Il a peu de doute que les compétences ne cesseront de se développer, et au cours des derniers jours, des armes plus élaborées que jamais lui ont été confiées avec le nouveau Code. Il estime qu'ensemble, les membres de l'AMA mèneront à bien cette tâche importante à l'intention des jeunes du monde entier puisque sans le sport, l'avenir ne vaut pas lourd pour le monde. Il remercie les membres de leur vote de confiance et espère que les trois prochaines années seront aussi productives que les précédentes pour cette très jeune institution.

DÉCISION

M. John Fahey est élu Président de l'AMA de 2008 à 2010 (quatre abstentions sont enregistrées au procès-verbal).

– 4.2 Élection du vice-président de l'AMA

LE PRÉSIDENT rappelle que la candidature à la vice-présidence a été soumise par le Mouvement olympique. Il n'y a qu'un seul candidat, le professeur Arne Ljungqvist. Il souligne l'approbation unanime du nouveau président et du vice-président.

Il félicite les nouveaux président et vice-président. Il espère réellement que l'AMA pourra aller de l'avant de manière aussi positive que possible.

LE PROFESSEUR LJUNGOVIST exprime sa gratitude à l'égard du Conseil de fondation pour l'avoir élu à la vice-présidence de l'AMA. C'est un grand honneur. Il se rend compte que la position implique un degré élevé de responsabilité, mais, dans une certaine mesure, il considère cette nomination comme la reconnaissance de ce qu'il s'est efforcé de réaliser en tant que membre du Conseil de fondation et du Comité exécutif depuis les débuts de l'AMA. Il accepte cette fonction avec beaucoup d'enthousiasme et espère qu'il pourra contribuer dans le sens qui est espéré de lui. Il remercie tout le monde.

DÉCISION

Le professeur Arne Ljungqvist est élu vice-président de l'AMA à l'unanimité.

LE PRÉSIDENT déclare que le personnel de l'Agence n'a cessé de s'améliorer au fil des ans, du fait des problèmes qui se sont posés par le passé. L'administration fait de son mieux pour répondre à l'avance aux types de questions qui peuvent être soumises au Conseil de fondation. La qualité s'est renforcée, ce qui transparaît dans le nombre peu élevé de questions posées. L'AMA part du principe - et cela tient du religieux - que chacun étudie le matériel avant les réunions. C'est une conviction dans laquelle l'administration persistera, sauf si les membres la persuadent du contraire.

Il félicite chacun de sa conduite dans cette période difficile. Il n'ignore pas que les sentiments ont été quelque peu exacerbés au fil des événements. Il exprime sa sympathie à l'égard des collègues européens. Le résultat n'est pas heureux pour leur candidat, et il ressent leur déception et le mécontentement. Mais il apprécie leur principe de simplement s'abstenir lors de la décision plutôt que de s'y opposer, car ils auraient été moins bien compris s'ils s'y étaient opposés.

Il remercie tout le monde de lui avoir rendu la tâche aussi facile qu'elle l'a été durant toutes ces années. Il a apprécié la chance de travailler avec tous et il souhaite à l'AMA le plus grand succès pour l'avenir.

DÉCISION

Prochaines réunions :
Comité exécutif : 10 mai 2008, Montréal;
Conseil de fondation : 11 mai 2008, Montréal;
Comité exécutif : 20 septembre 2008, Montréal;
Comité exécutif : 22 novembre 2008, Montréal;
Conseil de fondation : 23 novembre 2008, Montréal.

La séance est levée à 16h00.

POUR APPROBATION

RICHARD W. POUND, CR
PRÉSIDENT DE L'AMA